

SQLI
Société anonyme
Au capital de 3.691.180 Euros
Siège social : 166, rue Jules Guesde
92300 Levallois Perret
RCS Nanterre 353 861 909
SIRET : 353 861 909 00391

RAPPORT DE GESTION 2021

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts pour :

- Vous exposer l'activité de SQLI et du groupe SQLI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir,
- Soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort des comptes annuels.

Nous vous précisons à cet effet que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Le présent rapport comporte notamment, en Annexe B, la déclaration de performance extra-financière (DPE), telle que désormais prévue à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Ce rapport expose également les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par SQLI et le groupe SQLI relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, en application de l'article L.225-100-1 du Code de Commerce.

Est par ailleurs joint au présent rapport, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, tel que visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Vous pourrez par ailleurs prendre connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés, de leurs rapports spéciaux et du rapport additionnel du Conseil sur les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Sommaire

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2021	4
a) <i>Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2021</i>	4
b) <i>Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du Groupe</i>	8
c) <i>Facteurs de risques</i>	12
d) <i>Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022</i>	21
e) <i>Evolution prévisible et perspectives d'avenir</i>	23
f) <i>Activités en matière de recherche et de développement</i>	24
II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI	26
a) <i>Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2021</i>	26
b) <i>Examen des comptes sociaux annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI</i>	26
c) <i>Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI SA</i>	30
d) <i>Filiales, participations et succursales</i>	30
France	32
Etranger	33
e) <i>Engagements et conventions soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce</i>	34
III. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	35
a) <i>Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2021</i>	35
b) <i>Transactions des mandataires sociaux, des personnes exerçant des fonctions dirigeantes et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux</i>	36
c) <i>Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du Code de commerce)</i>	36
d) <i>Informations sur les options d'achat et sur les attributions gratuites d'actions</i>	40
IV. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE	40
1) <i>Objectifs poursuivis par le contrôle interne et la gestion des risques de SQLI</i>	40
2) <i>Présentation de l'organisation du contrôle interne et la gestion des risques mis en place</i>	41
a) <i>Délégations données par le Directeur Général et par le Président et Directeur Général depuis le 22 septembre 2020</i>	43
b) <i>Organisation administrative, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable</i>	44
c) <i>Contrôle interne et gestion des risques</i>	45
3) <i>Adéquation et efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques</i>	49
V. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	49
a) <i>Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021</i>	49
b) <i>Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021, détaillées par objectif</i>	50
1) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un prestataire de services d'investissement :	50
2) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :.....	50
3) Attribution aux salariés :.....	51
4) Annulation :.....	51
c) <i>Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale mixte</i>	51

VI. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	52
VII. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	52

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2021

a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2021

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI SA est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

En 2021, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires de 225 M€, en hausse de 5% par rapport à 2020. Le groupe n'a pas réalisé d'acquisition en 2021, année de reprise, qui reste cependant marquée par des incertitudes liées à la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le groupe a constaté deux situations différentes :

- La croissance s'est poursuivie tout au long de l'année pour l'activité internationale (+7%), dont le marché des plateformes digitales d'expérience clients et collaborateurs est très porteur. Celle-ci fait suite à une croissance continue depuis plusieurs années même durant la crise du Covid.
- La France a retrouvé une croissance significative depuis le deuxième trimestre 2021 en particulier dans les régions et sur son activité de formation. Pour rappel, celle-ci a connu une année 2020 en fort retrait (-24%), ses clients importants comme AIRBUS ou du secteur bancaire ayant fortement réduit leurs projets.

SQLI a enregistré une légère érosion de ses effectifs et le taux de turnover, proche de 25% sur l'année, est revenu à un niveau normatif pour le secteur du numérique. En parallèle, le groupe reste sur un taux de sous-traitance mesuré, celle-ci se limitant plutôt à des compétences rares et non disponibles en interne. La formation des collaborateurs a aussi été encouragée.

La marque SQLI Digital Expérience est désormais la marque unique du groupe et son déploiement s'est terminé en janvier 2022.

Les projets communs avec le centre d'expertise au Maroc se sont accélérés en 2021.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant a progressé de 83% et s'élève à 13,1 M€ contre 7,1 M€, un an auparavant. L'EBITDA (hors IFRS 16) est également en progression de 69% pour s'établir à 15,2 M€.

Le résultat opérationnel 2021 s'établit, quant à lui, à 11,7 M€ en hausse de 56% (7,5 M€ en 2020).

Après prise en compte du coût de l'endettement financier (2,7 M€) et de la charge d'impôt (3,7 M€), le bénéfice net croît nettement à 5,3 M€ contre 0,2 M€ en 2020.

SQLI dispose d'un bilan solide avec des capitaux propres de 100,9 M€ et un endettement financier net de 16,4 M€ sans recours au financement par le factor.

Dans le cadre de ses obligations de reporting au titre de l'article 8 du Règlement du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (Règlement 2020/852 (EU)) et son Annexe 1 (« le Règlement Taxonomie »), la Société doit publier la part verte de son Chiffre d'Affaires, CAPEX, OPEX 2021 selon les critères dudit Règlement Taxonomie et ce dès le 1^{er} janvier 2022. Ces éléments sont reproduits au Chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel 2021, paragraphe 3.9 "Indicateurs Taxonomie".

Évènement majeur de l'exercice : Projet d'offre publique d'achat sur les actions SQLI lancé par DBAY Advisors

Le 23 septembre 2021, la Société a publié un communiqué expliquant que la Société et DBAY Advisors (« DBAY »), actionnaire de SQLI à hauteur de 28,6% du capital avaient conclu un accord (Tender Offer Agreement) définissant les termes et conditions de l'acquisition envisagée des actions SQLI par DBAY, par le biais d'une société française dédiée, au moyen d'une offre publique d'achat en numéraire à 30 € par action augmenté d'un complément de prix potentiel de 0,25 € par action si le seuil de mise en œuvre du retrait obligatoire de 90% était atteint à l'issue de l'offre.

- Offre publique d'achat amicale au prix de 30 € par action, représentant une prime d'environ 22,5% par rapport à la moyenne des cours de Bourse pondérée par les volumes sur six mois ;
- Accueil favorable du Conseil d'administration de SQLI sur le principe de l'offre ;
- Signature d'un accord sur les termes de l'offre entre SQLI et DBAY.

DBAY, qui accompagne la Société depuis son entrée au capital en 2019, a indiqué être convaincu par la stratégie et le positionnement fort de celle-ci sur le marché des services numériques en Europe. DBAY a expliqué souhaiter continuer à accompagner SQLI et son management en s'appuyant sur son expertise. Par cette opération, DBAY a expliqué souhaiter consolider sa position d'actionnaire de référence afin d'apporter plus de support à l'entreprise et à son ambition de croissance. Le prix de l'offre (hors complément de prix éventuel) représentait des primes d'environ :

- 14,5% par rapport au cours de clôture avant l'annonce de l'offre (au 22 septembre 2021) ;
- 15,0% par rapport au cours moyen pondéré des 30 derniers jours avant l'annonce de l'offre ;
- 22,5% par rapport au cours moyen pondéré des 6 derniers mois avant l'annonce de l'offre.

Le Conseil d'administration de SQLI a accueilli favorablement le principe de l'Offre dans l'attente de l'avis du Comité social et économique et du rapport de l'expert indépendant qui devait être désigné dans les prochains jours par le Conseil d'administration. Il a par ailleurs décidé d'initier ce même jour une procédure d'information-consultation auprès du Comité social et économique. Il a également constitué un comité ad hoc qui était composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Conformément à la réglementation applicable, ce comité ad hoc étant chargé de :

- Recommander au Conseil l'expert indépendant qui devait être désigné par le Conseil avec pour mission de remettre un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre,
- Superviser les travaux de l'expert indépendant et,
- Émettre des recommandations au Conseil d'administration concernant le projet d'Offre.

Il était, alors, envisagé que l'Offre soit déposée postérieurement à la remise par le Conseil d'administration de SQLI de son avis motivé sur celle-ci, étant précisé que la réalisation de l'Offre n'était soumise à aucune autre autorisation réglementaire que celle de l'AMF qui devait se prononcer sur sa conformité. Il était envisagé que l'Offre soit déposée auprès de l'AMF au milieu du quatrième trimestre de 2021 et finalisée au cours du premier trimestre de 2022. En sus du seuil de caducité obligatoire prévu par l'article 231-9, I, 1° du règlement général de l'AMF, l'Offre devait être soumise à un seuil de renonciation en application de l'article 231-9, II du règlement général de l'AMF permettant à DBAY de retirer l'Offre dans l'hypothèse où DBAY n'obtiendrait pas plus de 50% du capital et des droits de vote.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les principaux termes de l'accord (Tender Offer Agreement) régissant les engagements respectifs de la société et de DBAY Advisors dans le cadre de cette opération et a autorisé sa signature par la Société, étant précisé que les représentants de DBAY au Conseil d'administration n'ont pas pris part à ces décisions. Les principaux points de l'accord étaient les suivants :

- Les termes de l'Offre envisagée ;
- Un engagement de coopérer de bonne foi à la réalisation de l'opération et ne pas solliciter, initier ou encourager une offre émanant d'une personne autre que DBAY relative à la vente ou l'émission des actions de la Société, étant précisé qu'un tel engagement ne devait pas priver les membres du Conseil d'administration de remplir leurs obligations fiduciaires envers la Société et ses actionnaires en cas d'offre concurrente ;
- Des engagements de coopération visant notamment à :
 - Permettre à DBAY de désigner de nouveaux représentants au Conseil d'administration en cas de succès de l'Offre ;
 - Faciliter la finalisation de la mise en place du financement de l'Offre ou l'obtention d'un refinancement du Groupe ;
- Des engagements usuels pris par SQLI de gestion dans le cours normal des affaires ;

- Un engagement de liquidité auprès des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions en circulation qui ne pouvaient pas être apportées à l'Offre, selon des conditions financières cohérentes avec le prix d'offre.

À la suite de l'annonce du projet d'offre publique volontaire sur les actions SQLI par DBAY, la Société a annoncé dans un communiqué en date du 4 octobre 2021, que le Conseil d'administration de SQLI avait décidé, conformément aux dispositions de l'article 261-1, I 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), de désigner le cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant en vue de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'Offre, conformément aux dispositions des articles 261-1 I et suivants du règlement général de de l'AMF et à l'instruction AMF DOC-2006-08, telle que modifiée le 10 février 2020.

Le Conseil d'administration a suivi la proposition faite par le comité ad hoc constitué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 261-1 III du règlement général de l'AMF.

Dans un communiqué en date du 11 octobre 2021, la Société a annoncé, qu'à la suite de la conclusion d'engagement d'apport à l'offre publique d'achat en vue de favoriser le succès de l'Offre, DBAY avait annoncé, ce même jour, que le prix de l'Offre était fixé à 31 € par action, soit une augmentation de 3,3% par rapport au prix précédent de 30 € par action.

Dans ce même communiqué, DBAY a précisé qu'il avait l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire s'il détenait 90% du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre et qu'aucun complément de prix ne serait versé dans le cadre de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. Le prix révisé de 31 € par action valoriserait 100% du capital social de SQLI à environ 143 M€. Ce prix révisé représentant une prime de 40% par rapport au cours de clôture moyen de l'action pondéré par les volumes quotidiens des douze derniers mois et une prime de 27% sur les six derniers mois avant annonce de l'Offre.

DBAY indiquait par ailleurs qu'un actionnaire représentant 9,4% du capital social s'était engagé à apporter ses actions à l'Offre. Le dépôt de l'Offre restait, toujours à cette date, soumis à la remise par le Conseil d'administration de SQLI d'un avis motivé confirmant que l'offre était dans l'intérêt de SQLI, de ses actionnaires et de ses employés, qui devait être préparé sur la base du rapport de l'expert indépendant et de l'avis consultatif du Comité social et économique.

Il était ainsi envisagé que l'Offre soit déposée postérieurement à la remise par le Conseil d'administration de SQLI dudit avis, étant précisé que la réalisation de l'offre n'était soumise à aucune autre autorisation réglementaire que celle de l'AMF qui devait se prononcer sur la conformité de l'Offre.

Il était, toujours, envisagé que l'Offre soit déposée auprès de l'AMF au milieu du quatrième trimestre de 2021 et finalisée au cours du premier trimestre de 2022.

La note d'information établie par Synsion BidCo et la note en réponse établie par SQLI, relatives à l'Offre, ont été approuvées par l'AMF le 21 décembre 2021 respectivement sous le visa n°21-533 et n°21-534.

Au 31 décembre 2021, le capital de SQLI est détenu à hauteur de 28,6% par la société DBAY Advisors suite au rachat en décembre 2019 des participations du fonds Nobel (9,85%) et Amar Family Office (11,98%).

b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du Groupe

Le tableau suivant résume les chiffres clés du Groupe :

	31 décembre 2021 En millier d'€	31 décembre 2020 En millier d'€
Chiffre d'affaires	225.381	213.668
Résultat opérationnel courant	13.098	7.149
Résultat opérationnel	11.708	7.452
Résultat net	5.297	173
Capital	3.691	3.691
Capitaux propres	100.921	94.330
Passifs courants et non courants	151.684	163.952
Actifs non courants	130.286	138.259
Total du bilan	252.605	258.282

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau résume la contribution de chacune des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

Filiale	(En milliers d'euros)			(En milliers d'euros)		
	2021			2020		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI	100.848	-478	-5.105	101.970	-3.985	-7.630
CLEAR VALUE SAS	0	-5	-5	0	-6	-6
GEIE ICE	9.178	-8	-11	8.278	-4	-8
EOZEN France	0	226	217	0	171	172
ASTON INSTITUT	6.471	1.991	1.444	2.944	936	649
WAX INTERACTIVE	0	409	354	0	213	160
WAX INTERACTIVE LILLE	0	24	31	0	-5	3
INVENTCOMMERCE	0	-2	-2	0	-3	-3
France	116.497	2.157	-3.077	113.192	-2.685	-6.665
SQLI Suisse	48.340	4.607	3.869	46.232	3.394	2.898
SQLI Luxembourg	0	-9	-14	0	-21	-234
SQLI Belgium	10.670	561	271	10.635	959	572
SQLI SA (Lux)	412	20	2	681	19	1
SQLI Maroc	1.393	2.013	1.587	1.595	2.949	1.701
ICONEWEB MULTIMEDIA Maroc	0	-1	10	0	-2	-7
SQLI DIGITAL BELGIUM (anc. WAX DESIGN)	5.948	631	410	4.044	619	419
SQLI (UK)	440	-699	-626	985	-400	-397
SQLI PROPRIETARY (AF)	0	60	13	0	-212	-402
Star Republic AB	6.176	26	35	4.857	-841	-792
Osudio Holding BV.	0	-228	-189	0	237	28
Sqli Services BV (anc. Solution Nederland B.V.)	331	92	-4	-1	13	16
Sqli Danmark APS (anc. Osudio Nordics APS)	3.022	311	227	3.570	643	492
Osudio Belgium N.V.	148	153	-7	181	73	-39
Sqli Nederland BV (anc. Osudio Nederland B.V.)	11.634	871	640	10.194	347	263
Sqli Deutschland GMBH (anc. Osudio Deutschland GmbH)	10.153	793	613	9.013	9	691
Osudio Spain	30	85	63	82	328	247
CODELUX	933	-17	-20	763	99	67
Osudio Suisse	521	161	128	937	111	94
SQLI Spain	267	686	501	123	1.045	779
SQLI Singapore	0	0	-14	13	-62	-137
SQLI UK Ltd (anc. Redbox Digital LTD)	6.207	372	441	4.494	-428	-374
Paul Lewis Creative Ltd	0	-2	-2	18	2	2
Redbox Digital ME	2.259	281	281	2.033	855	854
Redbox Mauritius	0	174	159	27	98	96
Etranger	108.884	10.941	8.374	100.476	9.834	6.838
Total	225.381	13.098	5.297	213.668	7.149	173

Examen des comptes consolidés et résultats :

- Actif

Au 31 décembre 2021, les actifs non courants nets s'élevaient à 130,3 M€ contre 138,3 M€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 8,0 M€.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 4,9 M€ de la valorisation des contrats de locations conformément à IFRS16. Le groupe a en effet revu à la baisse les durées d'occupation de certains de ses locaux situés notamment en Belgique (Diepenbeek), aux Pays-Bas (Amsterdam) et en France (Levallois). Cela se traduit par une diminution de la valeur du droit d'utilisation attaché à ces locaux (-3,2 M€). La valeur des nouveaux contrats (+6,4 M€) minorée des dotations aux amortissements de l'exercice (-8,1 M€) explique la baisse complémentaire de -1,7 M€.

Les actifs courants atteignent, au 31 décembre 2021, 122,3 M€ contre 120,0 M€ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 2,3 M€, expliquée principalement par l'augmentation des créances clients de 8,2 M€ et des autres créances de 1,1 M€, en partie compensée par la diminution de la trésorerie (7,3 M€).

- Passif

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 100,9 M€ contre 94,3 M€ au 31 décembre 2020.

Les passifs non courants s'élèvent à 58,2 M€ contre 74,3 M€ au titre de l'exercice précédent, cette diminution provenant essentiellement de la diminution des emprunts auprès des établissements de crédits à hauteur de -8.6 M€ et de la diminution des obligations locatives à moyen terme (-5,5 M€).

SQLI a décidé, en 2021, de proroger la durée du PGE de 5 ans avec report de remboursement du capital d'un an.

Le groupe a par ailleurs remboursé 6,0 M€ en 2021 de sa dette financière souscrite auprès des établissements de crédit.

La baisse de la valeur du droit d'utilisation attaché aux locaux de Diepenbeek, Amsterdam et Levallois (-3,2 M€) a eu pour effet de diminuer la dette locative pour le même montant.

Les passifs courants sont en hausse de 3,8 M€ puisqu'ils s'élèvent à 93,5 M€ contre 89,7 M€ en 2020, étant précisé que l'augmentation est principalement expliquée par la hausse des dettes à moins d'un an auprès des établissements de crédits (+2,1 M€) et la hausse des dettes fournisseurs (+2,9 M€).

Présentation et analyse du résultat :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 225.4 M€ contre 213.7 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2021 ressort à 13.1 M€ contre 7.1 M€ l'exercice précédent.

Les principaux éléments expliquant cette hausse sont :

- La poursuite de la croissance tout au long de l'année pour l'activité internationale (+7%), dont le marché des plateformes digitales d'expérience clients et collaborateurs est très porteur.
- Une croissance significative retrouvée en France depuis le deuxième trimestre 2021 an particulier dans les régions et sur l'activité de formation. Pour rappel, la France a connu une année 2020 en fort retrait (-24%), ses clients importants comme AIRBUS ou ses clients du secteur bancaire ayant fortement réduit leurs projets.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2021 ressort à 11.7 M€ (contre 7.5 M€ pour l'exercice précédent).

Les charges et produits non courants s'élèvent à -1,4 M€ et se décomposent comme suit :

Coûts de réorganisation	-1,0
Impact des regroupements d'entreprises	0,2
Autres transactions relatives à des accords et contentieux	-0,2
Effet des changements d'estimation	-0,4

Le montant des charges de personnel s'élève à 127,1 M€ contre 131,9 M€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2.059 contre 2.181 un an plus tôt soit une variation de -5,6 %.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 2,3 M€ en 2021 contre 2,4 M€ au titre de 2020.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de -0,4 M€ contre -0,1 M€ pour l'exercice précédent ;
- d'une charge d'impôt de 3,7 M€ contre une charge d'impôt de 4,8 M€ pour l'exercice précédent ;

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un bénéfice de 5,3 M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 5,3 M€.

c) **Facteurs de risques**

➤ **Risque de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement :**

Le Groupe bénéficie d'une trésorerie brute de 32,6 M€ contre 39,8 M€ au 31 décembre 2020.

Le Financement Factor n'est pas utilisé à fin 2021.

➤ **Endettement financier net de SQLI :**

L'endettement financier de 49,0 M€, au 31 décembre 2021, est essentiellement constitué :

- d'un crédit syndiqué de 33M€, résultant d'une convention de crédit en date du 16 mars 2017 conclue avec un pool bancaire composé des banques Palatine, BNP Paribas, BNP Paribas European SME Debt Fund, Société Générale et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire.

Le solde de cet emprunt est de 17,4 M€ au 31 décembre 2021.

Les emprunts destinés à financer les opérations de croissance externe sont garantis par un nantissement portant sur les titres de sociétés acquis par SQLI dans le cadre des opérations externes concernées.

- d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant cumulé global de 25 M€, résultant d'une convention de crédit en mai 2020 conclue avec un pool bancaire composé des banques Palatine, BNP Paribas, LCL, Société Générale et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire.

L'emprunt susvisé est destiné à renforcer en fonds de roulement le groupe. Il a été prorogé d'une durée de 5 ans avec report de remboursement du capital d'un an.

Le solde de l'emprunt est de 25,3 M€ au 31 décembre 2021.

- d'un emprunt de 2,5 M€ auprès de Bpifrance Financement:
 - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Taux fixe : 2,84% l'an ;
 - Le remboursement du capital se fait en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus ;
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie ;
 - Ce prêt fait l'objet d'une retenue de garantie de 125 K€ ;
 - Le solde de cet emprunt s'élève à 250 K€ au 31 décembre 2021.
- d'un emprunt de 2,5 M€ auprès de Bpifrance Financement :
 - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
 - Durée : 10 ans ;
 - Taux fixe : 4,43% l'an ;

- Le remboursement du capital se fait en 28 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 36 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie.
 - Le solde de cet emprunt s'élève à 1,25 M€ au 31 décembre 2021.
- d'un emprunt de 5,0 M€ auprès de Bpifrance Financement :
 - Mise à disposition en mars 2017 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Taux fixe : 1,57% l'an ;
 - Le remboursement du capital se fait en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie.
 - Le solde de cet emprunt s'élève à 2,75 M€ au 31 décembre 2021.
- d'un emprunt de 2 M€ auprès de Bpifrance Financement :
 - Mise à disposition en mars 2017 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Taux fixe : 1,79% l'an ;
 - Le remboursement du capital se fera en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
 - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie.
 - Le solde de cet emprunt s'élève à 1,1 M€ au 31 décembre 2021.

(En milliers d'euros)

	Données 2021	Données publiées 2020	Evolution 2021 vs. 2020
Dettes financières à long terme	39.185	47.798	-8.613
Dettes financières à court terme	9.778	7.680	2.098
Total de l'endettement financier brut	48.963	55.478	-6.515
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32.551	39.811	-7.260
Total de l'endettement financier net	16.412	15.667	-745

➤ **Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée :**

Au titre du contrat de crédit en date du 16 mars 2017 et d'une renégociation en décembre 2020, les ratios financiers suivants doivent être respectés et entraînent une exigibilité anticipée en cas de non-respect :

R2=Dettes Financières Nettes/EBITDA consolidé < 2,25

R4=Dettes Financières Nettes/Capitaux Propres < 1

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Groupe SQLI dispose également d'une capacité d'affacturage (ligne disponible de 22,6 M€ au 31 décembre 2021 mobilisable à hauteur de 90%).

Le groupe a maintenu la présentation de sa dette financière au bilan conformément aux échéances négociées au 31 décembre 2021, sans tenir compte des conséquences de l'OPA.

Suite au succès de l'OPA, SQLI a en effet restructuré son endettement en février 2022. Les dettes (crédit syndiqué, PGE et lignes BPI) d'un montant global de 49 M€ ont été remboursées et deux nouveaux financements ont été mis en place auprès de TIKEHAU : un financement unitranche de 28 M€ à 7 ans avec de la flexibilité et une ligne de Capex de 20 M€ pour financer des acquisitions. Le groupe a également négocié une ligne RCF de 10 M€ avec BPI et deux de ses banques historiques (Caisse d'Epargne BPL et Banque Palatine).

➤ **Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit :**

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors variation de périmètre)

(En milliers d'euros)

	Données 2021	Données publiées 2020
Variation des clients	-7.123	15 670
Variation des fournisseurs	2.683	-9 711
Variation des autres actifs et passifs courants	-23	6 221
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-3.332	-3 020
Variation du besoin en fonds de roulement	-7.795	9 160

➤ **Compléments de prix et options d'achat :**

En mai 2017, SQLI a réalisé une opération de croissance externe en Suède à l'issue de laquelle elle détient 90% du capital et des droits de vote de la société suédoise Star Republic AB, le solde étant détenu par les managers de l'agence. SQLI a par ailleurs racheté 17 actions à l'un des managers pour 123 K€ amenant sa participation dans le capital de Star Republic à 91,70%. En juillet 2020, SQLI a procédé au rachat de 42 titres de la société STAR REPUBLIC au prix de 414 K€ portant sa participation à 95,90% et a acquis, au même prix, en juillet 2021, les 41 titres restants lui permettant de détenir 100% du capital de la société.

En septembre 2017, SQLI a acquis 71,9% du capital d'OSUDIO Holding BV, leader du e-commerce présent au Benelux, au Danemark, en Allemagne, aux côtés des managers. Cette acquisition a donné lieu au versement en 2018 d'un complément de prix en fonction des résultats de l'exercice 2017 pour un montant de 925 K€, au versement en 2019 d'un complément de prix en fonction des résultats de l'exercice 2018 pour un montant de 521 K€, au versement en 2020 d'un complément de prix en fonction des résultats de l'exercice 2019 pour un montant de 467 K€ et finalement au versement en 2021 d'un complément de prix en fonction des résultats de l'exercice 2020 pour un montant de 344 K€

SQLI et les managers détenant 28,1% des titres de OSUDIO disposent respectivement d'un call et d'un put sur ces titres. Un premier tiers de ces options a été exercé en 2019 au prix d'exercice de 3.000 K€, portant la participation de SQLI dans le capital d'OSUDIO Holding BV à 81,26%. Le deuxième tiers de ces options a été exercé en 2020 au prix d'exercice de 2.689 K€, portant la participation de SQLI dans le capital d'OSUDIO Holding BV à 90,63%. Le troisième tiers de ces options a été exercé en 2021 au prix d'exercice de 1.983 K€, portant la participation de SQLI dans le capital d'OSUDIO Holding BV à 100%.

En juillet 2017, OSUDIO Deutschland a acquis 51% du capital de la société CODELUX, basée en Allemagne. OSUDIO Deutschland dispose d'un call sur 49% des titres restants, exerçable au plus tard en 2021. Compte tenu des performances de la société CODELUX depuis son acquisition, un accord a été signé en 2021 avec les actionnaires minoritaires pour le transfert à titre gratuit des 49% restant du capital. OSUDIO Deutschland est désormais actionnaire à 100% de la société CODELUX.

Aux termes d'un protocole signé en mars 2020, SQLI a acquis 60% du capital de REDBOX DIGITAL, agence e-commerce, implantée au Royaume-Uni, au Moyen Orient et à l'Ile Maurice. Le protocole d'acquisition prévoit le paiement en numéraire au comptant d'un prix ferme de 3.240 K£ (3.745 K€) ainsi que d'un complément de prix d'un montant de 1.483 K£ (1.720 K€), calculé en fonction des performances opérationnelles du groupe REDBOX en 2019 et février 2020.

Par ailleurs, SQLI et les actionnaires détenant 40% des titres de REDBOX disposent respectivement de call et de put portant sur ces titres. Ces options sont exerçables en 2021, 2022 et 2023 à des prix d'exercice définis sur la base des performances opérationnelles de la société. Le premier tiers des options d'achat portant sur les titres REDBOX a été exercé au prix de 525 K£ (626 K€). Ce prix a été réglé en 10/2021 en contrepartie de la remise à SQLI de 1 568 titres.

➤ **Litiges :**

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de sociétés du Groupe par d'anciens salariés, par des clients ou dans le cadre de contrôles fiscaux : des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges. Les litiges avec les anciens salariés (huit litiges en cours) ont, en particulier, été provisionnés à hauteur de 0,5 M€.

Le Groupe compte deux litiges avec ses clients, des accords amiables devraient être trouvés. Toutefois, les négociations étant longues, des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces deux dossiers : 0,8 M€ ont été provisionnés au titre de ces deux dossiers précontentieux.

SQLI Belgium, suite à un contrôle fiscal, a été notifiée en décembre 2017 d'un redressement de 1,2 M€ en matière de TVA majoré de 2,5 M€ d'amendes et intérêts de retard, ainsi que d'un redressement à l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2011 à 2016. En avril 2019, le tribunal

de première instance de Louvain a largement suivi SQLI Belgium et ses conseils en réduisant le redressement initial de 3,7 M€ à 0,2 M€, confirmant l'absence totale de fraude de la part de la société. Le risque résiduel reste provisionné à hauteur de 100 K€ selon les estimations des avocats du groupe.

➤ **Risques liés à l'activité :**

✓ **Risques liés aux clients :**

Tout en développant son activité, le Groupe veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2021, le poids des principaux clients du groupe SQLI était le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 7,4 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 23,4 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 34,0 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage qui fournit une assurance-crédit et une analyse de la solvabilité des clients, un service de première relance et un suivi des contentieux pour l'essentiel de l'activité commerciale du Groupe en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses).

✓ **Risques liés aux fournisseurs :**

SQLI n'a pas de fournisseurs dont l'importance soit significative. Par ailleurs, il n'existe pas de dépendance que ce soit en matière de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur ; en effet, SQLI estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits à prix et qualité équivalents.

Concernant la dépendance à certains fournisseurs, SQLI précise que :

- La part du 1^{er} fournisseur dans les achats de SQLI SA est de 7,7% ;
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats de SQLI SA est de 16,9% ;
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats de SQLI SA est de 24,2%.

Des contrats spécifiques sont noués avec chacun des sous-traitants, contrats qui permettent de protéger au mieux SQLI.

✓ **Risques liés à la concurrence :**

Du fait de l'intensification de la concurrence, SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'industrialisation de son approche métier en particulier au

travers de l'approche Agile et son positionnement en tant que spécialiste sur des offres à valeur ajoutée telles que le e-commerce, la mobilité ou l'UX (user experience). L'expansion européenne permet également de renforcer la capacité du groupe à servir de grandes marques internationales.

✓ **Risques liés aux départs de personnes clés :**

La croissance de SQLI dépend aussi de son aptitude à attirer, recruter, motiver et conserver les personnes compétentes.

La direction du Groupe estime par ailleurs que le risque de départ de personnes clés continue à être modéré car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité de managers qui disposent de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergies entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier, etc.).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée, et le fonctionnement en mode collaboratif, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du Groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Taux de rotation du personnel par tranche d'âge :

Tranche d'âge	2021	2020	2019
20 – 24 ans	8,51%	11,59%	11,36%
25 – 29 ans	33,23%	26,73%	31,11%
30 – 34 ans	37,93%	31,70%	47,36%
35 – 39 ans	26,22%	27,13%	40,45%
40 – 44 ans	15,53%	19,54%	29,88%
45 – 49 ans	18,58%	14,72%	24,58%
50 – 54 ans	22,64%	22,45%	25,26%

Les taux de rotation calculés ci-dessus correspondent aux rapports entre les sorties de toute nature, à l'initiative des salariés et de l'employeur, au cours de l'exercice 2021 et l'effectif au 31 décembre 2021.

L'exercice 2021 a été marqué par une baisse du taux de turnover subi. Le groupe a mis en place une série de mesures destinées à fidéliser les salariés dans un contexte de marché des compétences très tendu qui conduit à un turnover marché d'environ 25%.

✓ **Risques liés à la politique de croissance externe :**

La politique de croissance externe poursuivie par le Groupe peut comporter des risques liés à l'intégration des sociétés, au départ de personnes compétentes, à des pertes de clientèle, etc. Le montant total des écarts d'acquisition s'élève à 89 M€ au 31 décembre 2021.

✓ **Risques liés aux engagements hors bilan :**

Les managers de Redbox Digital LTD détenant 26,7% des titres de la société disposent de puts sur ces titres. Ces options sont exerçables pour moitié en 2022 et 2023.

➤ **Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits) :**

En matière de gestion de risques liés aux marchés, SQLI a pour politique de couvrir les risques de taux sur ses dettes financières à moyen terme.

✓ **Risques de taux :**

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

Emprunt bancaire 33M€			
Date de commencement	30/06/2017	30/06/2017	20/12/2017
Payeur des taux variables	BNP	BNP	PALATINE
Taux variable	EURIBOR 12 mois	EURIBOR 3 mois	EURIBOR 3 mois
Taux fixe/variable pour SQLI	0,68%	0,44%	0,32%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2021	8 000	4 800	5 200
2022	8 000	3 000	3 250
2023	8 000	-	-
2024	-	-	-
Juste valeur des instruments au 31/12/2020	-147	-18	-13

En 2021, la variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré un produit de 114 K€ (69 K€ en 2020).

(En milliers d'euros)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.
< à 1 an	32 551	-	5 465	3 750	-27 086	3 750	-	3 750	-27 086	-
1 an à 2 ans	-	-	8 046	6 250	8 046	6 250	-	6 250	8 046	-
2 ans à 3 ans	-	-	7 739	8 000	7 739	8 000	-	8 000	7 739	-
3 ans à 4 ans	-	-	6 554	-	6 554	-	-	-	6 554	-
4 ans à 5 ans	-	-	2 949	-	2 949	-	-	-	2 949	-
> à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	32 551	-	30 754	18 000	-1 797	18 000	-	18 000	-1 797	-

Analyse de l'impact de la variation des taux d'intérêts (sur la base de l'exposition nette aux taux variables)

(En milliers d'euros)

	2021
	Impact en résultat avant impôt
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	-

✓ Risques de change :

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, au Maroc, à Dubaï et l'Ile Maurice.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, au Maroc, à Dubaï et l'Ile Maurice soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 65,3 M€ en 2021 sur 225,4 M€ consolidés (soit 29% du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

Risque de change - Présentation de la position nette après gestion

(en milliers d'euros)	FR CHF	MAD	£	SEK	AED	MUR	Total
Actifs	24 618	14 089	13 687	9 102	1 055	115	62 666
Passifs	10 599	7 254	4 311	1 309	-108	-146	23 220
Position nette avant gestion	14 019	6 835	9 376	7 793	1 162	261	39 446
Positions hors bilan	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	14 019	6 835	9 376	7 793	1 162	261	39 446

Le Groupe considère que les montants engagés sont non-significatifs du fait de la dispersion du change sur plusieurs monnaies. Les positions en devise ne sont pas couvertes par des instruments de couverture de change.

Calcul du risque de perte sur la position nette globale en devises

(en milliers d'euros)	FR CHF	MAD	£	SEK	AED	MUR	Total
Impact en résultat avant impôt							
Hausse de 1 % du taux de change	-139	-68	-93	-77	-12	-3	-391
Baisse de 1 % du taux de change	142	69	95	79	12	3	398

➤ **Risque technologique :**

Le Groupe ne peut garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique. Cependant, il a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration des nouvelles technologies. Il a consacré, en 2021, 3,8 % du chiffre d'affaires au titre des dépenses éligibles au Crédit Impôt Recherche.

➤ **Risques assurance :**

Le Groupe dispose d'une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la Société.

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le Groupe a mis en place un programme d'assurances auprès de compagnies d'assurance de premier plan afin de couvrir les principaux risques qui pourraient l'affecter, cette politique se déclinant au niveau central mais aussi à l'international.

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances de dommages et les assurances de responsabilité.

Les principales polices d'assurances du groupe SQLI concernent la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, la couverture de l'ensemble du parc d'automobiles et de l'ensemble des locaux occupés en France comme à l'international ainsi qu'une couverture cyber.

POLICE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Le Groupe SQLI a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation Groupe qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que SQLI peut encourir en raison des dommages causés aux tiers du fait de ses activités professionnelles.

POLICE RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

Le Groupe SQLI a souscrit une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux, valable pour les dirigeants de droit et de fait de SQLI et de l'ensemble des filiales françaises et étrangères du Groupe.

POLICE DOMMAGES

Le groupe SQLI a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une assurance visant à garantir :

- les locaux dont le Groupe est locataire ;
- les biens mobiliers : mobilier, ensemble du parc informatique lui appartenant ou confié au groupe SQLI, matériel fixe et matériel portable.

Au titre de cette police tout dommage ainsi que certaines de ses conséquences pécuniaires, impactant l'un des biens susvisés est donc couvert (notamment les frais de reconstitution de données informatiques).

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSION

Le groupe SQLI a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant l'ensemble de son parc de location de véhicules longue durée ainsi qu'une garantie couvrant les risques inhérents aux véhicules personnels des collaborateurs lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles.

POLICE CYBER

Le groupe SQLI a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance couvrant les risques de cybercriminalité qui a pour objet de garantir toutes réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles.

➤ **Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans les composantes de l'activité exercée :**

Il n'a pas été identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique. Aussi, aucune mesure n'a été prise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans les composantes de l'activité exercée.

➤ **Risques spécifiques liés au coronavirus :**

Le groupe continue de suivre de très près l'évolution de cette épidémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger la santé de ses salariés, de ses clients et de tous ses partenaires et sous-traitants, mais aussi réduire autant que possible les impacts économiques de cette épidémie. Une cellule de gestion de crise dédiée a été mise en place et reste en communication permanente avec les différentes entités du groupe pour évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2022

Résultats de l'Offre Publique d'Achat visant les actions de la Société (« l'Offre »)

L'Autorité des marchés financiers a publié le 31 janvier 2022 dans son avis n° 222C0248, les résultats de l'Offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la Société.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 28 janvier 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société par actions simplifiée Synsion BidCo¹ visant les actions de la société SQLI, elle a reçu en dépôt 1 633 431 actions SQLI.

¹ Contrôlée par la société Dbay Advisors Limited

Au total, l'initiateur détenait à cette même date, 3 013 010 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 65,30% du capital et au moins 62,48% des droits de vote de la Société². La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général - à savoir la détention par l'initiateur, à l'issue de l'Offre, d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la société SQLI supérieure à 50% - était satisfaite. En outre, la condition minimale requise en application de l'article 231-9, II du règlement général - à savoir la présentation d'un nombre minimum d'actions tel que, à la date de clôture de l'Offre, l'initiateur détienne un nombre d'actions représentant une fraction du capital et des droits de vote de la Société supérieure à 50%³ - était satisfaite.

L'Offre a donc eu une suite positive.

Conformément au règlement général de l'AMF, l'Offre a été réouverte du 2 février 2022 au 15 février 2022 (inclus). Cette réouverture devait permettre aux actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions de le faire dans des conditions inchangées et notamment au même prix de trente-et-un euros (31 €) par action SQLI.

Dans son communiqué en date du 1^{er} février 2022, Dbay Advisors a précisé que Synsion BidCo confirmait son intention de demander à l'AMF la mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire, dans l'hypothèse où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de SQLI ne représentaient pas, à l'issue de l'Offre réouverte, plus de 10 % du capital et des droits de vote de SQLI.

L'Autorité des marchés financiers a publié le 16 février 2022 dans son avis n° 222C0385, les résultats définitifs après réouverture, de l'Offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la Société.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 15 février 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'Offre publique d'achat initiée par la société par actions simplifiée Synsion BidCo visant les actions de la société SQLI, elle a reçu en dépôt 34 155 actions SQLI.

L'initiateur a par ailleurs acquis 25 915 actions SQLI sur le marché entre les 7 et 15 février 2022 inclus, au prix unitaire de 31 €, en application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

Au total, l'initiateur détient donc 3 074 320 actions SQLI⁴ représentant autant de droits de vote, soit 66,63% du capital et au moins 63,75% des droits de vote de la Société⁵.

² Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant au plus 4 822 393 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Les modalités de calcul du numérateur et du dénominateur sont décrites dans la section 2.6.2 de la note d'information de l'initiateur (cf. D&I 221C3554 du 21 décembre 2021).

⁴ Incluant la détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 1 240 actions SQLI détenues par les salariés du Groupe au sein du plan d'épargne entreprise (« PEE ») et dont le délai d'indisponibilité n'est pas expiré, faisant l'objet de promesses d'achat et de vente conclues, pendant la durée de l'Offre, avec Synsion BidCo (cf. notamment D&I 221C3554 du 21 décembre 2021).

⁵ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant au plus 4 822 393 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société SQLI autodétient 47 454 actions représentant 1,03% de son capital).

Evolution de la gouvernance de la Société

Dans le prolongement du succès de l'Offre publique initiée par DBAY Advisors, la Société a fait évoluer sa gouvernance.

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle gouvernance, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 18 février 2022 a pris acte de la démission de Madame Véronique Reille Sout de Dalmatie et de Monsieur Hervé de Beublain, de leur fonction d'Administrateur. Pour leur succéder, le Conseil a coopté Synsion Bidco SAS, représenté par Madame Bev White, Directrice Générale de Harvey Nash (Participation de DBay Advisors) et Synsion Midco SAS, représenté par Monsieur Alexis Nasard, Senior Business Advisor chez McKinsey & Company après des expériences de Direction de sociétés internationales (Bata et Kantar en particulier).

La nouvelle Gouvernance de SQLI est reproduite au Chapitre 2 du présent Document d'Enregistrement Universel 2021, paragraphe 2.1.1.2 "Composition du Conseil d'administration".

Poursuite de la stratégie de développement de SQLI

Le marché des plate-formes numériques et d'expérience est en forte croissance dans cette phase Post Covid-19 car les entreprises ont désormais mis cet investissement ou la modernisation de celui-ci au rang de leurs priorités.

Le groupe s'organise pour gérer cette croissance dans un contexte de guerre des talents en particulier des ingénieurs de développement et de chef de projets informatiques. Cette action se passe évidemment en Europe où le groupe est présent au travers d'implantations locales mais aussi au Maroc où il dispose d'un centre d'Innovation et des Service reconnu.

La situation en Ukraine, si elle se prolongeait, pourrait entraîner le décalage voire l'arbitrage de certains projets par certains des clients très impactés financièrement.

A la date de dépôt de ce document, l'impact de cette crise sur les résultats du groupe reste difficile à quantifier même si le groupe n'a pas d'implantation commerciale en Russie et en Ukraine. De plus, l'utilisation de développeurs de ces deux pays est très marginale pour SQLI.

e) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

SQLI, dans le cadre de son OPA récente, a indiqué viser une croissance organique moyenne de 6% par an une rentabilité opérationnelle courante d'environ 10% en 2025 soit 1 point de plus environ par an :

- En France, la priorité est mise sur la rentabilité pour revenir dans la bonne moyenne du marché ;
- A l'international, l'objectif est de poursuivre une croissance dynamique avec une rentabilité à deux chiffres.

f) Activités en matière de recherche et de développement

En 2021, le Groupe a poursuivi ses activités R&D, notamment sur les thèmes suivants :

Energie :

Travaux pour le compte d'un client, en permanence à la recherche d'optimisations afin de diminuer les coûts de maintenance de son réseau de transport.

SQLI propose de construire une solution permettant de résoudre quatre thématiques clés :

- Améliorer la prédictibilité de la maintenance
- Mesurer objectivement la qualité des interventions de maintenance
- Enclencher un processus vertueux de lutte contre l'obsolescence des référentiels
- Automatiser l'exploitation des contenus des comptes rendus d'interventions de maintenance

Travaux pour le compte d'un client, cherchant à rationaliser les composants de son S.I, via des projets en cours, dans un contexte d'architecture SI et processus métiers très complexe ou la « continuité dans le changement » doit être assurée, ce malgré de nombreux points bloquants identifiés.

Le cadre de ce projet a pour objectif de mettre en place un outil permettant d'unifier l'ensemble de la gestion des cartes SIM CLIENT (activation, suspension, résiliation, contrôle facturation et diagnostic WAN), qui est trop hétérogène et manuelle.

SQLI cherche à concevoir une solution qui pourrait permettre l'unification de cette gestion, ainsi que l'évaluation quantitative des coûts des parcs des projets de notre client.

Le contexte architectural actuel, hardware et software ainsi que les processus métiers, sont des freins ; SQLI cherche à trouver des solutions permettant de dépasser ceux-ci.

En plus de la gestion des cartes SIM, cette solution doit aussi assurer le contrôle de facturation sur les anciens moyens téléphoniques (lignes France Telecom), afin d'assurer un suivi de l'obsolescence technologique.

L'outil final qu'SQLI cherche à concevoir devra être interfacé directement avec les APIs opérateurs pour l'ensemble des opérations à effectuer.

E-Commerce :

Travaux dans le cadre d'un projet client, concernant une faiblesse identifiée quant aux difficultés de remontées des données produits appelées dans les requêtes usagers via le portail CLIENT.

Les temps de réponses trop longs constatés, résultants des architectures de requêtes et de traitements en place, peuvent dans certains cas être générateurs de time-out. Cet effet peut être lié aux setups combinés de Google et des serveurs du SI CLIENT.

Ces situations de blocages ont amené SQLI à proposer à notre client une réflexion autour de la conception d'une solution architecturée autour d'une brique intelligente qui serait capable :

- D'analyser les requêtes produits passées depuis le site CLIENT à destination des différents référentiels produits du SI CLIENT ;
- De concevoir de manière autonome les requêtes qui seront transmises aux référentiels produits du SI CLIENT.

Travaux pour le compte d'un client, qui a souhaité refondre son site institutionnel pour le transformer en une plateforme d'expérience digitale, qui doit servir à l'administration et à la promotion des services proposés par notre client, principalement les services de réparation et remplacement de pièces automobiles.

Pour notre client les enjeux sont :

- L'augmentation de la visibilité des prestations et services offerts par le site CLIENT afin d'améliorer le trafic sur leur site, accélérer les demandes de prises de RDV, les prises de contacts clients, et le partage d'expertise (avec les filiales PHE affiliés au site de notre client),
- Assurer que la solution retenue s'interface avec la solution de fédération d'identité OKTA, afin de répondre à la stratégie de sécurité définie pour le groupe auquel appartient notre client.

La difficulté de ce projet réside dans la gestion de données comptes utilisateurs éclatées, de processus d'affectations qui ne sont pas en temps réels/automatisés, et surtout d'intégration entre deux solutions qui ont déjà chacune leur propre système de gestion des authentifications.

Autres secteurs :

Dans le cadre d'un projet client, et afin de répondre aux exigences légales de purge des données personnelles exigées par la loi GDPR : création d'un outil de purge multi-application automatique, et de génération de reporting.

Etude sur le monitoring et le contrôle des flux de données de déclarations financière.

II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI

Les éléments ci-dessous viennent compléter le Titre I portant sur la présentation de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2021

La situation et l'activité présentées pour le Groupe au Titre I a) ci-avant sont globalement identiques pour SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

b) Examen des comptes sociaux annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en €	en €
Chiffre d'affaires	112 230 939	111 964 401
Résultat d'exploitation	-5 303 528	-10 768 137
Résultat courant avant impôts	-3 327 740	-11 790 640
Résultat net	-692 540	-8 394 880
Capital	3 691 180	3 691 180
Capitaux propres	60 496 722	60 782 160
Dettes	123 864 701	119 813 948
Actif immobilisé (net)	111 121 095	109 426 666

Présentation et analyse du bilan :

- Actif

Au 31 décembre 2021, l'actif immobilisé net de SQLI atteint 111,1 M€ contre 109,4 M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 1,5%.

L'actif circulant atteint, au 31 décembre 2021, 74,1 M€ contre 72,3 M€ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 2,6 %

- Passif

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 60,5 M€ contre 60,8 M€ au 31 décembre 2020.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 1,1 M€ au titre de l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement la conséquence des reprises de provisions concernant les litiges salariés pour un montant de 0,7 M€.

Les dettes s'élèvent quant à elles à 123,8 M€ contre 119,8 M€ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3,4%.

Les variations affectant les capitaux propres résultent principalement de la perte enregistrée par la société au titre de l'exercice.

Présentation et analyse du résultat :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 112,2 M€ contre 112,0 M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 0,2%.

L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à Euros 121,3 M€ contre 120,9 M€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 126,6 M€ contre 131,7 M€ pour l'exercice précédent soit une baisse de 3,9%.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice laisse apparaître une perte de 5,3 M€ contre une perte de 10,8 M€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 46,6 M€ contre 51,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 20,1 M€ contre 21,6 M€ au titre de l'exercice précédent soit une variation de -6,9%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 926 contre 1 059 au titre de l'exercice précédent soit une variation de -12,56%.

Le résultat financier 2021 laisse apparaître un gain de 2,0 M€ contre une perte de 1,0 M€ au titre de 2020.

Le résultat courant avant impôts s'établit à -3,3 M€ contre -11,8M€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'une perte exceptionnelle de 0,5 M€ contre un bénéfice exceptionnel de 1,3 M€ pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 3,1 M€ contre 2,1 M€ pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par une perte de 0,7 M€ contre une perte de 8,4M€ l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt théorique sur les sociétés dû au titre de cet amortissement excédentaire de 0,4 M€ s'élève à 0,1 M€.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-dessous, les informations requises par ces textes concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

➤ Délais de paiement des fournisseurs :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu				
	0J	1 à 30	31 à 60	60 et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					2 256
Montant total des factures concernées TTC total	7 676 106	2 005 061	1 239 505	7 417 321	18 337 992
Montant total des factures concernées TTC Hors Groupe	5 544 863	1 480 497	234 242	577 247	7 836 848
Montant total des factures concernées TTC Groupe	2 131 243	524 565	1 005 262	6 840 074	10 501 144
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	14%	4%	2%	14%	34%
<i>Montant des achats</i> 54 521 536					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L,441-6 ou article L,443-1 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels 45J fin de mois				
	Délais légaux 45J à 60 J date de facture				

➤ **Délais de paiement des clients :**

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu				
	0J	1 à 30	31 à 60	60 et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					2 750
Montant total des factures concernées TTC total	32 880 986	4 767 917	1 392 839	-18 049 720	20 992 022
Montant total des factures concernées TTC Hors Groupe	24 605 741	3 336 893	376 349	-26 482 764	1 836 219
Montant total des factures concernées TTC Groupe	8 275 245	1 431 024	1 016 489	8 433 044	19 155 803
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	29%	4%	1%	-16%	19%

Montant du CA HT

112 230 939

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L,441-6 ou article L,443-1 du code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels 45J fin de mois
	Délais légaux 45J à 60 J date de facture

c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI SA

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 692 540 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Perte de l'exercice :	-692 540 euros
Report à nouveau antérieur :	7 713 674 euros
Total à affecter :	7 021 134 euros

Affectation du résultat :

Réserve légale :	14 990 euros
Report à nouveau :	7 006 144 euros
Total :	7 021 134 euros

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes par SQLI, pour les trois derniers exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en euros)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (en euros)
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-
31/12/2018	-	-

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de SQLI au cours de chacun des cinq derniers exercices.

d) Filiales, participations et succursales

Au 31 décembre 2021, les participations de SQLI sont les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2021		31/12/2020	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	Levallois-Perret (92)			Société consolidante	
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100%	100%	100%	100%
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100%	100%	100%	100%
CLEAR VALUE SAS	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
SQLI LUXEMBOURG SA	Luxembourg (Lux)	100%	100%	100%	100%
EOZEN FRANCE SAS	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100%	100%	100%	100%
SQLI BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100%	100%	100%	100%
SQLI SA	Strassen (Luxembourg)	100%	100%	100%	100%

ASTON INSTITUT SARL	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
SQLI DIGITAL BELGIUM (<i>anc. WAX DESIGN SA</i>)	Sint-Martens-Latem (Belgique)	100%	100%	100%	100%
GEIE ICE	Blagnac (31)	25%	100 % (1)	25%	100 % (1)
WAX INTERACTIVE SAS	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
WAX INTERACTIVE LILLE SAS	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
SQLI LTD	Londres (Royaume Uni)	100%	100%	100%	100%
SQLI PROPRIETARY LTD	Le Cap (Afrique du Sud)	liquidation et radiation du registre du commerce le 03/08/2021	100%	100%	100%
STAR REPUBLIC AB	Göteborg (Suède)	100% (2)	100%	100% (2)	100%
OSUDIO HOLDING BV	Heerlen (Pays-Bas)	100% (2)	100%	100% (2)	100%
SQLI SERVICES BV (<i>anc. SOFTLUTION NEDERLAND BV</i>)	Eindhoven (Pays-Bas)	100%	100%	100%	100%
OSUDIO SOFTLUTION SPAIN SL	Valence (Espagne)	100%	100%	100%	100%
SQLI DANMARK APS (<i>anc. OSUDIO NORDICS APS</i>)	Copenhague (Danemark)	100%	100%	100%	100%
OSUDIO BELGIUM NV	Diepenbeek (Belgique)	100%	100%	100%	100%
SQLI NEDERLAND BV (<i>anc. OSUDIO NEDERLAND BV</i>)	Amsterdam (Pays-Bas)	100%	100%	100%	100%
SQLI DEUTSCHLAND GMBH (<i>anc. OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH</i>)	Dortmund (Allemagne)	100%	100%	100%	100%
CODELUX	Berlin (Allemagne)	100%	100%	100%	100%
INVENT COMMERCE	Levallois-Perret (92)	100%	100%	100%	100%
SQLI SINGAPORE	Singapour	Cession de 100% des titres le 29/01/2021	100%	100%	100%
OSUDIO SWITZERLAND GMBH	Zurich (Suisse)	100%	100%	100%	100%
SQLI SPAIN	Barcelone (Espagne)	100%	100%	100%	100%
SQLI UK Ltd (<i>anc. REDBOX DIGITAL LTD</i>)	Londres (Royaume Uni)	100% (2)	100% (2)	-	-
PAUL LEWIS CREATIVE LTD	Londres (Royaume Uni)	100%	100%	-	-
REDBOX DIGITAL ME FZ-LLC	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100%	100%	-	-
REDBOX DIGITAL LTD	Ile Maurice	100%	100%	-	-

(1) Pour l'activité réalisée par SQLI

(2) Pour Osudio, Star Republic les % de détention sont de 100%, 100% et 73,3% pour SQLI UK Ltd (ex Redbox Digital Ltd); SQLI dispose de calls lui permettant d'accéder à 100% du capital d'ici 2023 pour SQLI UK Ltd (ex Redbox Digital Ltd)

Au 31 décembre 2021, les succursales de SQLI étaient les suivantes :

France

Société	Etablissement	Adresse	CP	Ville
Aston Institut	Lyon	CP 611 1 Place Verrazzano	69009	LYON
	Arcueil	19 Rue du 8 Mai 1945	94110	ARCUEIL
	Levallois-Perret	122 rue Edouard Vaillant	92300	LEVALLOIS PERRET
	Lille	163 bis Avenue de Bretagne	59000	LILLE
GEIE ICE	Toulouse	CS 43133 6 Impasse de Lisieux	31300	TOULOUSE
SQLI	Lyon	CP 611 1 Place Verrazzano	69009	LYON
	Toulouse	CS 43133 6 Impasse de Lisieux	31300	TOULOUSE
	Rouen	45 Avenue du général Leclerc de Hauteclocque	76120	LE GRAND QUEVILLY
	Bordeaux	23 Avenue Léonard de Vinci	33600	PESSAC
	Bordeaux	9 rue des Gamins	33800	BORDEAUX
	Nantes	ZAC Malakoff Centre, Boulevard de Sarrebruck, Boulevard de Berlin	44 000	NANTES
	Levallois-Perret	166, rue Jules Guesde	92300	LEVALLOIS PERRET

Etranger

Société	Etablissement	Adresse	CP	Ville
SQLI Belgium NV	Bruxelles	Lambroekstraat 5C	1831	DIEGEM
SQLI SA	Luxembourg	Route d'arlon 204	8010	STASSEN
SQLI Suisse	Lausanne	Bd de Grancy 39, Av de Fraisse 3	1006	LAUSANNE
	Genève	Route des Jeunes 12	1227	CAROUGE
SQLI Ltd	Londres	116-118 Commercial Street	E1 6NF	LONDRES
SQLI Spain SL	Espagne	Carrer de la Constitution 3	8960	San Just Desvern, BARCELONA
SQLI DIGITAL BELGIUM (<i>anc. Wax Design</i>)	Belgique	Kortrijksesteenwe g 62/6	9830	SIN MARTENS LATEM
Star Republic AB	Suède	Ekelundsgatan 9	411 18	GOTEBORG
	Suède	Kungsgatan 37	111 56	STOCKHOLM
Osudio Holding BV	Pays-Bas	De Ruijterkade 6H	1013AA	AMSTERDAM
SQLI SERVICES BV (<i>anc. Soflution Ned erland BV</i>)	Pays-Bas	Luchthavenweg 18D	5657 EB	EINDHOVEN
Osudio Soflution Spain SL	Espagne	Calle Guillem de Castro, 83.	46008	VALENCE
SQLI DANMARK APS (<i>anc. Osudio Nordics APS</i>)	Danemark	Adelgade 15	13040	COPENHAGE
	Suède	Anckargripsgatan 3	211 19	MALMÔ
Osudio Belgium BV	Belgique	Wetenschapspark 24	3590	DIEPENBEEK
SQLI NEDERLAND BV (<i>anc. Osudio Nederland BV</i>)	Pays-Bas	De Ruijterkade 6H	1013AA	AMSTERDAM
SQLI DEUTSCHLAND GMBH (<i>anc. Osudio Deutschland GMBH</i>)	Allemagne	Schumannstrasse 17	10117	BERLIN
	Allemagne	Phoenixseestrasse 20	44263	DORTMUNT
CDLX GmbH	Allemagne	Oranienstrasse 183	10999	BERLIN

Société	Etablissement	Adresse	CP	Ville
Osudio Switzerland GmbH	Suisse	Bd de Grancy 39, Av de Fraisse 3	1006	LAUSANNE
SQLI Maroc	Casablanca	Casaneareshore Park, 1100, Bd AL Qods, Quartier Sidi Maârouf		CASABLANCA
	Rabat	Mahaj Ryad Center, Hay Ryad		RABAT
	Oujda	Bâtiment SQLI Maroc, Boulevard Med V, Quartier Hay EL QODS, Oujda		Oujda
SQLI UK Ltd (anc. Redbox Digital Ltd)	Londres	116-118 Commercial Street	E1 6NF	Londres
Redbox Digital ME FZ-LLC	Dubai, EAU	Plot Al Safouh Second, 62 / Tecom	A-002-017	DUBAI
Redbox Digital Ltd (Mauritius)	Ile Maurice	THE CORE, Cybercity, Ebene		Ebene (PORT LOUIS)
Paul Lewis Creative Ltd	Londres	116-118 Commercial Street	E1 6NF	Londres

e) **Engagements et conventions soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de la Société a autorisé en application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, la signature d'un accord dénommé Tender Offer Agreement entre la Société et Dbay Advisors (« DBAY ») (l'« Accord »), détaillant les engagements respectifs de la Société et de DBAY dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Offre publique d'achat initiée par Dbay et présentée au paragraphe I « Activité du Groupe en 2021 ».

L'Accord a été conclu le 23 septembre 2021 préalablement à l'annonce du projet d'Offre par communiqué de DBAY et de la Société en date du même jour.

L'Accord a pour objet d'organiser les étapes de mise en oeuvre de l'Offre et les modalités de la coopération entre la Société et DBAY dans ce cadre.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion de l'Accord sont DBAY, actionnaire détenant environ 28,6% du capital de la Société, partie à l'Accord.

Les principaux termes et conditions de l'Accord sont les suivants :

L'Accord détaille les différentes étapes de l'Offre ainsi que les obligations et engagements respectifs des parties. Il prévoit notamment :

- Un engagement de la Société de ne pas solliciter, initier ou encourager une offre émanant d'une personne autre que DBAY relative la vente ou l'émission des actions de la Société, étant précisé qu'un tel engagement ne privera pas les membres du Conseil d'administration de remplir leurs obligations fiduciaires envers la Société et ses actionnaires en cas d'offre concurrente ;
- Un engagement de coopération visant à permettre à DBAY de désigner de nouveaux représentants au Conseil d'administration de la Société en cas de succès de l'Offre ;
- Un engagement de DBAY de proposer des accords de liquidité aux bénéficiaires de stock-options en circulation et d'actions gratuites attribuées par la Société et qui ne pourraient pas être apportées à l'Offre à raison d'une indisponibilité ou d'une obligation de conservation, selon des conditions financières cohérentes avec le prix d'Offre ;
- Un engagement de coopération visant à faciliter la finalisation de la mise en place du financement de l'offre et l'obtention d'un refinancement du groupe ;
- Des engagements usuels pris par SQLI de gestion dans le cours normal des affaires ;
- Des déclarations usuelles des parties relatives notamment à la capacité de conclure l'Accord et, en ce qui concerne la Société, au montant de son capital social et à la qualité de l'information fournie au marché.

Les motifs justifiant de l'intérêt de cette convention sont les suivants :

Le Conseil d'administration a accueilli favorablement le projet d'Offre publique de DBAY qui souhaite consolider sa position d'actionnaire de référence afin d'être en mesure d'apporter plus de stabilité et de support à la Société et à son ambition de croissance. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a approuvé la signature de l'Accord.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2021

Au début de l'exercice, le capital social s'élève à 3.691.180 euros, divisé en 4.613.975 actions de 0,80 Euro de nominal.

Le capital social de SQLI n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2021.

b) Transactions des mandataires sociaux, des personnes exerçant des fonctions dirigeantes et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article 19 du règlement européen 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil en date du 16 avril 2014 (incluant, notamment, les acquisitions, cessions, souscriptions et échanges de titres) réalisées en 2020 par (i) les membres du CA, (ii) le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, (iii) toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de SQLI, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement SQLI et (iv) les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de l'article R.621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

Nom de la personne concernée	Type d'opération	Nombre et nature des titres	Prix moyen	Valeur en €
	NEANT			

c) Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du Code de commerce)

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du Code de commerce)

La Société a été informée des franchissements de seuils suivants pendant l'année 2021 et jusqu'au 18 février 2022 :

Par courrier reçu le 16 février 2022, la société par actions simplifiée de droit français Synsion BidCo⁶ (95 rue La Boétie – 75 008 Paris), a informé la Société, qu'elle avait franchi à la hausse le 9 février 2022 le seuil statutaire de 62,5% des droits de vote de SQLI et qu'elle détient à ce jour 3.074.320 actions SQLI représentant 3.074.320 droits de vote répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention directe	3.073.080	66,60	3.073.080	63,73
Détention par assimilation ⁷	1.240	0,03	1.240	0,03
Total⁸	3.074.320	66,63	3.074.320	63,75

Le franchissement des seuils précités par le déclarant résulte de l'acquisition sur le marché du 7 février au 15 février 2022 (inclus) de 25.915 actions SQLI.

⁶ Contrôlée par un fonds d'investissement géré par des entités elles mêmes contrôlées par DBAY Advisors Ltd

⁷ Assimilation au titre de L233-9 1 4° du code de commerce des 1.240 actions détenues par les salariés du Groupe au sein du plan d'épargne entreprise et dont le délai d'indisponibilité n'est pas expiré, qui font l'objet de promesses d'achat et de vente conclues avec Synsion BidCo pendant la période de réouverture de l'Offre.

⁸ Ce total ne tient pas compte des 47.454 actions SQLI autodétenues par SQLI

Synsion BidCo a également acquis 34.155 actions SQLI dans le cadre de la période de réouverture de l'Offre publique d'achat ayant fait l'objet de la note d'information visée sous le numéro 21-533 du 21 décembre 2021.

Par ailleurs, Synsion BidCo a conclu pendant la période d'Offre des promesses d'achat et de vente avec certains salariés du Groupe SQLI portant sur 1.240 actions SQLI détenues par les salariés du Groupe au sein du plan d'épargne entreprise et dont le délai d'indisponibilité n'est pas expiré, ces actions étant assimilées à la détention de Synsion BidCo au titre des dispositions de l'article L 233-9 I 4° du code de commerce.

Il est précisé que Synsion BidCo a également conclu pendant la période d'Offre des promesses d'achat et de vente portant sur 21.500 actions gratuites en période d'acquisition et sur 24.092 actions susceptibles d'être transférées aux bénéficiaires d'options d'achat SQLI. Les actions faisant l'objet de ces promesses ne sont pas assimilées à la détention de Synsion BidCo ci-dessus⁹.

Les pourcentages qui précèdent ont été calculés sur la base d'un nombre total de 4.613.975 actions et 4.822.393 droits de vote théoriques, tels que communiqués par SQLI au 28 janvier 2022.

Par courrier reçu le 8 février 2022, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de la Société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SQLI dans le cadre de l'Offre publique initiée par la société Synsion BidCo¹⁰.

Par courrier reçu le 7 février 2022, la société Otus Capital Management Limited¹¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 416 485 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 9,03% du capital et 8,64% des droits de vote de SQLI¹², répartis comme suit :

⁹ Il est rappelé que les promesses d'achat et de vente visées ci-dessus prévoient qu'elles ne peuvent être exercées que dans l'hypothèse où au moins une des conditions suivantes est satisfaites : (i) les actions SQLI ne sont plus admises aux négociations sur un marché réglementé ; (ii) le volume moyen d'actions SQLI échangées chaque jour de négociation sur une période d'un mois est inférieur (ou égal) à 0,05% du capital social de SQLI ; ou (iii) le flottant de SQLI est inférieur à 30% du capital social de SQLI, étant précisé que le calcul du flottant pour les besoins de cette stipulation exclura les actionnaires détenant plus de 3,5% du capital social de SQLI ainsi que toute action ordinaire en circulation détenue par SQLI ou ses filiales. La condition de liquidité prévue au (ii) est remplie à la date des présentes.

¹⁰ Cf. notamment D&I 222C0248 du 31 janvier 2022 et D&I 222C0255 du 1er février 2022.

¹¹ Otus Capital Management Limited (Private Limited Company), agit comme « general partner » de Otus Capital Management L.P. (Limited Partnership) qui agit en qualité de « discretionary investment manager » pour le compte de fonds.

¹² Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 822 393 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Regents of the University of Michigan	264 246	5,73	264 246	5,48
Maga Micro Cap Fund	87 363	1,89	87 363	1,81
LGT Select Equity Global – Pool Otus	64 876	1,41	64 876	1,35
Total Otus capital Management Limited	416 485	9,03	416 485	8,64

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SQLI dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Synsion BidCo¹³.

Par courrier reçu le 3 février 2022, la société par actions simplifiée Synsion BidCo¹⁴ (95 rue La Boétie, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2022, les seuils de 30%, 1/3, et 50% du capital et des droits de vote de la société SQLI et détenir 3 013 010 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 65,30% du capital et 62,48% des droits de vote de la Société¹⁵.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SQLI dans le cadre de l'Offre publique initiée par la société Synsion BidCo¹⁶.

Par courrier reçu le 2 décembre 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹⁷ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 212 500 actions SQLI¹⁸ représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et 4,32% des droits de vote de la Société¹⁹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SQLI sur le marché.

Par courrier reçu le 22 novembre 2021, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 22 novembre 2021 :

- la société de droits de l'Île de Man Surible TopCo Limited²⁰ (First Names House, Victoria Road, Douglas, Île de Man, IM2 4DF), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et ne plus détenir à titre individuel aucune action de la Société ;
- la société par actions simplifiée Synsion BidCo (95 rue La Boétie, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital

¹³ Cf. notamment D&I 222C0248 du 31 janvier 2022

¹⁴ Contrôlée par la société DBAY Advisors Limited

¹⁵ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 822 393 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général

¹⁶ Cf. notamment D&I 222C0248 du 31 janvier 2022

¹⁷ Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

¹⁸ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 52 865 actions SQLI pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

¹⁹ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 917 977 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

²⁰ Contrôlée par un fonds d'investissement géré par des entités elles-mêmes contrôlées par DBAY Advisors Limited, une société soumise au droit de l'Île de Man

et des droits de vote de la société SQLI et détenir individuellement 1 319 004 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 28,59% du capital et 26,82% des droits de vote de la Société²¹.

Ces franchissements de seuils résultent de la réalisation d'une opération d'apport en nature, par laquelle la société Surible TopCo Limited a apporté l'intégralité de sa participation dans SQLI à la société Synsion BidCo.

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« À l'occasion du franchissement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de SQLI, Synsion BidCo déclare, conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, que :

- les franchissements de seuils résultent de la réalisation de l'apport en nature de l'intégralité des actions SQLI détenues par la société Surible TopCo Limited au bénéfice de Synsion BidCo;
- Synsion BidCo n'agit pas de concert avec un tiers ;
- Synsion BidCo procédera prochainement au dépôt d'une offre publique d'achat volontaire sur le solde des actions SQLI à un prix de 31 € par action afin d'acquérir le contrôle de SQLI ;
- Synsion BidCo a l'intention, avec le soutien apporté par DBAY Advisors, de soutenir le développement de SQLI et de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en oeuvre par SQLI. Synsion BidCo n'a pas l'intention de modifier, en cas de suite positive de l'offre publique, le modèle opérationnel de SQLI, en dehors de l'évolution normale de l'activité;
- si les conditions sont réunies, Synsion BidCo a l'intention de demander à l'Autorité des marchés financiers la mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actions SQLI ;
- l'offre publique (et le cas échéant le retrait obligatoire subséquent) sera financée au moyen d'un prêt d'actionnaire et d'un financement obligataire ;
- Synsion BidCo n'envisage pas de proposer l'une des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à l'exception de la radiation des négociations des actions SQLI si les conditions d'un retrait obligatoire sont satisfaites ;
- Synsion BidCo n'est partie à aucun accord ou instrument mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de SQLI ;
- Synsion BidCo n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet des actions et/ou des droits de vote de SQLI ;
- sous réserve de la suite positive de l'offre publique, la composition du conseil d'administration sera modifiée pour refléter le nouvel actionariat de SQLI. »

Par courrier reçu le 29 septembre 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion²² (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société

²¹ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 917 977 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général

²² Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 232 500 actions SQLI²³ représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,71% des droits de vote de la Société²⁴.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

Par courrier reçu le 21 septembre 2021, la société Weinberg Capital Partners (1 rue Euler, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Nobel, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 232 665 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,71% des droits de vote de la Société²⁵.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

d) Informations sur les options d'achat et sur les attributions gratuites d'actions

Les mentions requises par l'article L.225-197-1, L.225-185 et R.228-91 du Code de Commerce figurent au Titre II paragraphes 4. et 5. du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

IV. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

1) Objectifs poursuivis par le contrôle interne et la gestion des risques de SQLI

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein de SQLI ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

et d'une façon générale, de contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans

²³ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 52 865 actions SQLI pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

²⁴ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 937 841 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

²⁵ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 937 841 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général

les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2) Présentation de l'organisation du contrôle interne et la gestion des risques mis en place

Le groupe SQLI a mis en œuvre une organisation et un système d'information adaptés à son activité de prestataire de service informatique implanté sur plusieurs pays, plusieurs sites et au travers de plusieurs entités juridiques.

Cette configuration a conduit à accorder une autonomie importante aux directions opérationnelles pour assurer une bonne gestion du personnel et de la relation client. Cette autonomie est toutefois associée à une centralisation au siège des fonctions comptabilité, paie, achat et trésorerie ainsi que du contrôle de gestion. Par ailleurs l'ensemble du Groupe est fédéré au travers d'un système d'information « centralisé-décentralisé », chaque acteur de l'entreprise peut ainsi accéder aux informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa mission et mettre à jour les données dont il est responsable.

Le contrôle de gestion dispose des niveaux d'accès les plus étendus afin de pouvoir contrôler l'ensemble des opérations du Groupe.

Début 2020, SQLI a mis en œuvre une politique de prévention des délits d'initié. Dans ce cadre, SQLI a informé chaque destinataire d'informations privilégiées de son inscription sur les listes des initiés (permanents et occasionnels), tenue à la disposition de l'AMF. Le calendrier des fenêtres négatives joint en annexe de ladite lettre a été mis à jour fin décembre 2021, communiqué à l'ensemble des initiés et publié sur le site corporate du Groupe dans la rubrique investisseurs (www.sqli.com).

Il est aussi à noter que le groupe SQLI, dans le cadre de la loi Sapin 2, s'est doté un Code de Conduite.

Ce code contient un ensemble de mesures portant notamment sur la prévention de la corruption, des délits d'initié et des conflits d'intérêt. Le Code de conduite SQLI validé par le Conseil d'administration et le comité d'audit du Groupe, après consultation et avis favorable des instances représentatives du personnel, est entré en vigueur en France début 2021. Ce code est annexé au règlement intérieur SQLI et publié sur le site corporate du groupe (www.sqli.com). Il s'adresse non seulement aux collaborateurs, mais également aux mandataires sociaux, aux clients et aux fournisseurs du Groupe. Une communication a également été adressée aux collaborateurs afin de les informer de l'entrée en vigueur du Code de conduite (en France à ce jour).

Suite à l'adoption de ce Code, une politique cadeaux et invitations a été déployée (France à ce jour), sensibilisant les collaborateurs aux risques de corruption et trafic d'influence liés aux cadeaux et invitations et les conseillant sur les bonnes pratiques à adopter dans le cadre de leurs relations professionnelles. Les templates de contrat de l'ensemble du Groupe intègrent désormais une clause relative à l'éthique et à la lutte contre la corruption.

Les personnes les plus exposées aux risques de corruptions (directeurs d'agence, directeurs commerciaux, directrice des Ressources Humaines, responsables des ressources humaines, directeur des achats et responsable des services généraux) ont été formés par la

Direction juridique Groupe au cours de l'exercice 2021 sur le thème de la compliance : « Tous les acteurs de la lutte anticorruption » et « Le Code de conduite : la responsabilité de chacun, l'engagement de tous ». Une mini-série sur le thème de la corruption a aussi été diffusée auprès de l'ensemble des filiales françaises au cours de l'été 2021.

SQLI a mis en place, début 2021, un Comité d'éthique, chargé de s'assurer du bon respect des prescriptions du Code de conduite SQLI et du suivi de l'exemplarité des salariés.

Le présent rapport expose les points clefs du contrôle interne au sein du Groupe SQLI, à savoir :

- a) les délégations données par le Directeur Général ;
- b) l'organisation administrative de la Société, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ;
- c) le contrôle interne ;
- d) Le suivi mensuel des résultats par rapport au budget et à l'année précédente.

a) **Délégations données par le Directeur Général et par le Président et Directeur Général depuis le 22 septembre 2020**

Seuls le Directeur Général, le Président et Directeur Général depuis le 22 septembre 2020 et le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) (la « **Direction Générale** ») représentent SQLI dans ses rapports avec les tiers.

Il est à noter que depuis le 30 janvier 2020, la Société ne compte plus de Directeurs Généraux Délégués.

Toutefois depuis janvier 2022, la Société compte un Directeur Général salarié France et un Directeur Général salarié international. Ces Directeurs Généraux salariés, chapeautant les Directeurs d'agences.

Les Directeurs d'agences qui assument les fonctions locales de responsable d'établissement se sont vu déléguer les pouvoirs suivants :

Pouvoirs délégués à chaque Directeur d'agence²⁶

Relations avec les clients :

Délégation pour négocier et signer les contrats standards en vigueur au sein de la société SQLI avec les clients dans une limite unitaire de 1.000.000 Euros hors-taxes.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les fournisseurs :

- **S'agissant des opérations d'achats exclusivement destinés à la revente :** négocier et signer, dans le cadre des directives données par la Direction Générale de la Société, les contrats avec les fournisseurs dans une limite de 200.000 Euros.

- **S'agissant des opérations d'achats autres que celles visées au paragraphe précédent :** négocier et signer les contrats avec les fournisseurs, conformément aux directives données par la Direction Générale de la Société SQLI et après avoir obtenu son accord écrit sur chaque contrat.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les salariés :

Dans le cadre des directives données par le représentant de la Société, délégation pour :

²⁶ Il est rappelé que l'activité du Groupe SQLI est répartie en 32 agences dont 11 en France et 21 à l'international.

- (i) Assurer la gestion du personnel placé sous sa responsabilité dans le respect de la loi et des règlements en vigueur,
- (ii) Prendre toute sanction disciplinaire ou autre mesure nécessaire concernant les salariés de la Société,
- (iii) Représenter la Société dans les procédures de licenciement concernant les salariés (entretien préalable et signature de la lettre de licenciement),
- (iv) Représenter la Société dans les conflits concernant les salariés devant la juridiction des prud'hommes,
- (v) Signer les contrats de travail des nouveaux salariés embauchés et les avenants au contrat de travail du personnel placé sous sa responsabilité après accord préalable de la Direction Générale.

Santé, hygiène et sécurité :

Respecter et faire respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés, apprentis, stagiaires et des intervenants extérieurs.

Prévention de la corruption et du blanchiment - respect du Code de Conduite:

Assurer le respect du droit applicable et des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de blanchiment dans le cadre des pouvoirs et responsabilités délégués.

Respecter et assurer le Code de Conduite SQLI.

Divers :

Signer la correspondance et tout acte entrant dans l'objet de la délégation.

b) Organisation administrative, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable

Les fonctions suivantes sont assurées par le siège pour la Société et l'ensemble de ses filiales françaises :

- Comptabilité
- Gestion de la trésorerie et moyens de paiement
- Contrôle de gestion
- Delivery excellence
- Achats
- Direction des Ressources Humaines
- Paie
- Communication financière

Au sein des filiales étrangères, la paie et la comptabilité au format local sont assurées par un cabinet comptable extérieur mais les services administratifs du siège assurent la révision régulière des comptes de ces filiales et le contrôle de gestion.

Les agences gèrent les fonctions suivantes :

- Administration des ventes
- Administration du personnel / Recrutement

Les systèmes utilisés sont les suivants :

- ERP Agresso pour Comptabilité/Facturation groupe
- CCMX pour la paie France
- Application Web interne pour assurer le suivi des éléments suivants :
 - gestion du personnel (contrats de travail, entrée, sortie, congés...)
 - gestion des éléments de paie
 - suivi des temps passés
 - contrôle de gestion
 - gestion du parc informatique
 - gestion prévisionnel du staffing
- Application de suivi et de facturation de l'activité formation (intitulée BD)
- Microsoft CRM pour le suivi du portefeuille commercial et du booking
- Determine pour la gestion des achats.
- Module BW de SAP pour le reporting et les tableaux de bord opérationnels

Le Groupe SQLI au Bénélux gère l'ensemble de son activité avec un ERP SAP.

Les outils utilisés par les récentes sociétés acquises (SQLI Ltd (ex Invent Commerce), Star Republic, Osudio et SQLI UK Ltd (ex Redbox Digital Ltd)) n'ont pas été encore été harmonisés ; un reporting mensuel a été mis en place sur la base de leur système d'information historique et leurs comptes sont intégrés dans les outils de consolidation.

La communication financière et comptable est assurée par la Direction Générale et la Direction Générale Adjointe Finance. La Société dispose d'un échéancier récapitulatif ses obligations périodiques en matière de communication comptable et financière.

c) **Contrôle interne et gestion des risques**

Le présent paragraphe présente des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques en se focalisant sur les éléments les plus significatifs :

Procédures :

Les principales procédures établies par la Société sont listées ci-après :

- Code de conduite SQLI
- Guide du manager
- Procédure note de frais
- Politique cadeaux et invitations
- Guide d'utilisation des véhicules
- Procédure de suivi de l'application des règles de gestion
- Procédure d'achat

- Procédure de vente et Contrats types
- Procédure d'acceptation des projets au forfait

L'identification des principaux risques ainsi que le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par la Direction Générale sous le contrôle du Conseil d'administration et en relation permanente avec les responsables d'agences.

Reporting :

Le système de reporting opérationnel SAP/BW constitue le référentiel des données communes de gestion opérationnelle.

Cet outil permet de partager les tableaux de bord et les indicateurs de gestion produits mensuellement par les entités opérationnelles et fait l'objet d'échanges très réguliers entre la direction du Groupe et chaque responsable d'agence en France ou de pays.

Prévisions :

Un système de prévision de l'évolution d'activité des agences et pays a été mis en place afin de mieux anticiper les difficultés et piloter les actions à mettre en œuvre. Les prévisions sont mises à jour chaque semaine sur les indicateurs clés du pilotage et font l'objet de revues mensuelles (Business Management Review) entre la direction Générale et les Directeurs des entités opérationnelles. Cette année, une revue trimestrielle entre chaque Agence ou pays a été organisée pour faire un point sur les prévisions, les plans d'actions et les projets. Y assistent les représentants des fonctions groupe pour une bonne transparence et une accélération des décisions.

Consolidation :

La consolidation des données financières est réalisée par les services comptables du siège au moyen d'un logiciel spécialisé de consolidation reconnu. La remontée des informations des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est réalisée :

- grâce à l'ERP Agresso pour SQLI et ses filiales françaises, suisse et marocaine
- et sur la base des éléments financiers préparés par les cabinets comptables locaux ou les équipes comptables locales pour les autres filiales étrangères.

Cycle vente client :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'application Web de suivi de projet est au centre du système d'information de la Société. Chaque collaborateur renseigne les temps passés par projet dans l'application ; ces temps sont validés par le responsable de projet et le manager direct de chaque collaborateur. La détermination du chiffre d'affaires est faite à l'avancement sur les forfaits en comparant les

temps passés aux temps budgétés. Les projets importants ou dont les marges prévisionnelles ne sont pas conformes aux objectifs requièrent une validation par la Direction Générale.

Les coûts prévisionnels des forfaits font l'objet d'une révision régulière par les responsables de projet. Le contrôle de gestion vérifie la cohérence de ces révisions et valide régulièrement les informations détaillées.

Le service Delivery Excellence intervient sur tous les projets au forfait dès l'avant-vente au travers d'une procédure de revue préalable de risques puis lors de la vie des projets dès que des indices de difficulté apparaissent.

Par ailleurs, le risque de mauvaise exécution des contrats est contrôlé par cette fonction de Delivery Excellence qui surveille centralement et assiste les agences dans le respect des budgets et conditions des contrats.

- Risque client

La quasi-totalité du chiffre d'affaires France est cédée à une société d'affacturage qui assume le risque de solvabilité sur les régies ; des procédures spécifiques de crédit sont le cas échéant mises en œuvre lorsque la société d'affacturage refuse une ligne d'encours pour un client. Une communication régulière est assurée avec cette société pour une bonne fluidité et réactivité.

- Suivi des délais de règlement

Les factures client sont émises par les équipes d'Administration des Ventes d'agence lorsque le dossier est complet (commande, recette ou feuille de temps émargée). La gestion des comptes clients est assurée par le siège. Les créances sur les clients en retard de paiement font l'objet de relances et donnent lieu le cas échéant à une procédure contentieuse. Le délai de règlement client et les créances ayant dépassé l'échéance de paiement font l'objet d'un reporting mensuel par agence communiqué à la Direction Générale et aux directeurs d'agence concernés. La société d'affacturage procède à la relance et gère les éventuelles procédures contentieuses relatives aux factures cédées par SQLI. Le directeur Facturation/Encaissements anime le processus et structure la politique Crédit du Groupe.

Cycle achat fournisseur :

Chaque achat est soumis à une procédure d'autorisation préalable par le responsable d'agence et ou un membre du Comité Exécutif. Les engagements d'achat font l'objet d'un suivi centralisé permettant de s'assurer du respect du principe de rattachement des charges à l'exercice.

Les règlements des fournisseurs sont réalisés par le siège après vérification des « bons à payer » communiqués par les directeurs d'agence.

Cycle paie personnel :

Les embauches sont réalisées par les directeurs d'agence après accord d'un membre Comité Exécutif. Les entrées et sorties de personnel sont suivies dans une application Web temps réel. Les éléments variables de paie sont proposés par les directeurs d'agences et font l'objet d'une validation par la Direction des Ressources Humaines. La paie est gérée au siège et fait l'objet d'une validation mensuelle par chaque responsable de département (Les agences sont divisées en « Business Unit », départements constituant des centres de profit élémentaires sous la responsabilité d'un manager qui rapporte au directeur d'agence).

Trésorerie :

Une séparation des fonctions comptables et de gestion des moyens de paiement est clairement établie. La sécurité physique (accès aux locaux, télésurveillance, protection des moyens de paiement) est prise en compte. La Société ne réalise pas d'opération spéculative sur les taux ou les devises mais peut être amenée à réaliser des opérations de couverture.

Autres risques :

- Risque informatique

Le Groupe a mis en œuvre les moyens destinés à couvrir les principaux risques en matière informatique : sécurité d'accès physique aux locaux, sécurité d'accès informatique, sauvegarde des données. Une assurance a été souscrite pour couvrir le vol et le bris des matériels informatiques. Comme précisé au paragraphe « Risque Assurances », le Groupe a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance couvrant les risques de cybercriminalité qui a pour objet de garantir toutes réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles.

- Responsabilité civile de l'entreprise et de ses dirigeants

Comme précédemment précisé, la Société dispose d'assurances couvrant la responsabilité civile de la Société, de ses filiales, mais également celle de ses dirigeants mandataires sociaux et directeurs généraux délégués, ainsi que ceux de ses filiales.

- Acteurs de l'audit interne

La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, s'assure du respect des procédures par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Comité d'Audit et des Risques assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il examine les risques et engagements significatifs, entend le DGA Finances, donne son avis sur l'organisation de sa Direction et est informé des évolutions envisagées. Il doit être destinataire des rapports d'évaluation en matière de contrôle interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

Le Comité d'éthique est l'interlocuteur pour tout signalement de comportement qui serait contraire aux règles édictées par le Code de Conduite. Le Comité d'éthique se compose de trois membres permanents : le Président et Directeur général (qui pourra se faire suppléer par le Directeur général adjoint en charge des finances), le Directeur des ressources humaines et le Directeur juridique Groupe. En cas de conflit d'intérêts avec l'un de ces membres, un suppléant pourra être désigné à la majorité par les trois membres permanents du Comité. Le fonctionnement du Comité est régi par un règlement intérieur publié sur le site institutionnel de SQLI. Toutes questions, demandes ou signalements peut être adressée au Comité d'Ethique à l'adresse de messagerie ethics@sqli.com.

- Relation avec les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent leur mission en relation étroite avec les services administratifs et financiers de la Société. Une réunion de fin de mission est organisée avec la

Direction Générale pour les comptes semestriels et annuels. Dans la réalisation de leur mission, l'accès à tout collaborateur du Groupe leur est ouvert.

La Conseil d'administration s'assure que les commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

3) Adéquation et efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration estime que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites ci-avant sont adaptées à l'entreprise et efficaces.

V. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

a) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SOLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2021 : 18 602
Frais de négociation (dont honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 0 €

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2021 : 24 090
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2021 : 47 454

Cours moyen des achats : 25,29
Valeur évaluée au cours d'achat : 1 322 682 €

Cours moyen des ventes : 24,97
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2021 : 1 461 583 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2021			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	18 602	24 090	Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	25,29	24,97				
Prix d'exercice moyen						
Montants	470 488	601 522				

b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SOLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021, détaillées par objectif

1) Animation du marché ou liquidité de l'action SOLI par un prestataire de services d'investissement :

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2021	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021)
En nombre d'actions	8 120	18 602	-24 090	-	2 632
Prix de revient globaux	200 615	470 488	-601 215	-	69 889
Prix moyens pondérés par action	24,71	25,29	24,96	-	26,55

Nous vous précisons également que le contrat de liquidité conclu, le 26 juin 2015, avec la Financière d'Uzès, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction a été résilié en date du 31 mai 2021 et qu'un nouveau contrat de liquidité a été conclu, le 21 avril 2021 pour effectivité au 1^{er} juin 2021, avec ODDO BHF SCA, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

L'Assemblée Générale en date du 24 juin 2021 a autorisé les achats au prix maximum de 50 €.

2) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2021	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021)
En nombre d'actions					
Prix de revient globaux			NEANT		
Prix moyens pondérés par action					

3) Attribution aux salariés :

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2021	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions attribuées ou vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021)
En nombre d'actions	65 435		-20 613		44 822
Prix de revient globaux	1 651 120		-398 327		1 252 794
Prix moyens pondérés par action	25,23		19,32		27,95

Les 20.613 actions ont été attribuées le 1^{er} janvier 2021.

4) Annulation :

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2020	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2020)
En nombre d'actions					
Prix de revient globaux			NEANT		
Prix moyens pondérés par action					

c) Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale mixte

Titres concernés : actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du capital social, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Prix d'achat unitaire maximum : 50€ euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Objectifs :

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
2. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise ;
3. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la résolution relative à l'autorisation de réduction de capital ;

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VI. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la SQLI au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020 : 109.438 actions soit 2,37% du capital.

VII. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Nous vous invitons à vous reporter à la déclaration de performance extra-financière, qui figure en Annexe B et fait partie intégrante du présent rapport. Cette déclaration est publiée de façon distincte sur le site internet de la Société dédié à l'information des actionnaires avant l'Assemblée Générale et sera déposée au greffe conjointement au présent rapport.

*

*

*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

Annexe A

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2021					
Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 691 180	3 691 180	3 691 180	3 541 278	3 167 630
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 613 975	4 613 975	4 613 975	4 426 597	3 959 538
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	50 117	250 394	250 394	250 394	617 415
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	112 230 939	111 964 401	148 114 187	148 373 980	148 288 424
Résultat avant impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	-2 072 524	-11 650 368	-2 700 740	-878 883	-3 573 168
Impôts sur les bénéfices	-3 112 085	-2 126 605	-3 185 275	-2 888 309	-2 180 914
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 732 101	-1 128 883	2 882 839	1 625 111	3 067 135
Résultat net	-692 540	-8 394 880	-2 398 304	384 315	-4 459 389
Résultat distribué					3 417 734
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,23	-2,06	0,11	0,45	-0,35
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,15	-1,82	-0,52	0,09	-1,13
Dividende attribué	-	-	-	-	0,86
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	926	1059	1122	1284	1 419
Masse salariale	46 636 661	51 823 755	60 332 548	60 726 284	66 558 221
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	20 103 391	21 591 652	26 408 063	26 965 179	28 585 950

Annexe B

Déclaration de performance extra-financière